



Pour « Obamacare », c'est tout ou rien

RAFAEL JACOB

*Chercheur Marc Bourgie à l'Observatoire
sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand
jacob.rafael@courrier.uqam.ca*

Aucune initiative législative a fait couler autant d'encre ou a soulevé davantage de passions aux États-Unis depuis le début du mandat de Barack Obama que la réforme nationale du système de santé, souvent également appelée « Obamacare ».

Signée par le président le 21 mars 2010, la loi n'a cessée d'être controversée depuis. Les candidats républicains à l'élection présidentielle de novembre 2012 sont unanimes dans leur promesse d'abroger « Obamacare » s'ils sont élus, chose que prévoient également de faire leurs alliés au Congrès. Plus de la moitié des États, ainsi que des particuliers, ont poursuivi le gouvernement fédéral afin de tenter de la faire invalider en cour.

Ces poursuites juridiques pourraient avoir un impact plus rapide sur la réforme que l'élection présidentielle de l'an prochain, puisque la Cour suprême doit se pencher sur la question et rendre une décision d'ici l'été prochain. Au coeur des litiges se trouve le « mandat individuel » contenu dans la loi, selon lequel les Américains doivent acheter une police d'assurance-maladie sous peine d'amende. Les différentes poursuites lancées soutiennent que le gouvernement fédéral a usurpé ses pouvoirs constitutionnels et n'a pas le droit de forcer des citoyens à acheter un bien ou un service. L'administration Obama, quant à elle, argue que ce pouvoir tombe implicitement sous la clause relative au commerce entre États de la Constitution.

Les différentes cours fédérales ayant rendu des jugements sur la question ont à ce jour été profondément partagées. Les juges de mouvance libérale, nommés par des présidents démocrates, ont déclaré la loi constitutionnelle ; les juges conservateurs, nommés par des présidents républicains, en sont quant à eux arrivés à la conclusion inverse.

Seulement, dans ces cas où les cours se sont prononcées contre la réforme, elles ne l'ont pas toujours jugé *entièrement* inconstitutionnelle. Ainsi, si par exemple le juge Roger Vinson de la Floride a déclaré qu'« Obamacare » devait être complètement abrogé en janvier 2011¹, les juges Joel Dubina et Frank Hull de la Géorgie ont plutôt révisé le jugement de Vinson en août en soutenant que bien que le mandat individuel était effectivement inconstitutionnel, il était « séparable » du reste de la loi, qui ne méritait pas d'être invalidée intégralement.

¹ Brown, Tom, « Judge Strikes Down Healthcare Reform Law » : *Reuters*, 31 janvier 2011.
<http://www.reuters.com/article/2011/01/31/us-usa-healthcare-ruling-idUSTRE70U6RY20110131>

D'où l'importance d'une annonce à la mi-octobre de l'administration Obama ayant reçu relativement peu de couverture médiatique : la fin du programme d'assurance-maladie « Community Living Assistance Services and Supports Act » (CLASS), faisant partie d'« Obamacare ». La secrétaire à la Santé et aux Services humains Kathleen Sebelius a annoncé que le programme CLASS, qui visait à assurer des soins de longue durée, deviendrait éventuellement financièrement insoutenable, et serait ainsi immédiatement abrogée².

CLASS prévoyait percevoir des fonds pendant les cinq premières années de son existence, afin d'avoir assez d'argent dans sa caisse pour commencer à payer pour des services à partir de la sixième année. Cependant, même avec cette approche, la secrétaire Sebelius a été forcée de reconnaître que le programme deviendrait tôt ou tard déficitaire. CLASS étant optionnel, les citoyens plus jeunes et en santé étaient beaucoup moins susceptibles de s'y inscrire. La proportion de personnes plus âgées, malades et « à risque » serait conséquemment plus importante. Cela mènerait inévitablement à des primes d'assurance plus élevées, qui réduiraient à leur tour la quantité de gens pouvant se les permettre, et ainsi de suite.

En bout de ligne, la pièce centrale pouvant faire « coller » les différents morceaux du casse-tête CLASS aurait été simple : un mandat individuel. En obligeant tous les citoyens à s'inscrire au programme, qu'ils soient en bonne ou en mauvaise santé, jeunes ou âgés, les primes auraient pu être maintenues plus basses, et le gouvernement aurait pu espérer que le système soit financièrement viable à long terme. Sans mandat individuel, les différents morceaux du programme ne peuvent tenir ensemble – et ce dernier s'effondre.

Or, le même principe de base s'applique également en bonne partie à la réforme entière du système de santé. C'est le mandat individuel qui colle les différents morceaux d'« Obamacare » ensemble : si les Américains les moins à risque médicalement ne sont pas forcés de se doter d'une couverture d'assurance-maladie, les compagnies d'assurance imposeront des primes que bon nombre des Américains plus à risque ne seront pas en mesure de se payer. La promesse de couverture médicale quasi-universelle constituant la fondation même de la réforme disparaîtrait alors.

Lors des primaires présidentielles démocrates de 2008, Barack Obama, en accord avec sa rivale Hillary Clinton sur l'écrasante majorité des questions de politiques publiques, s'était différencié de cette dernière en prêchant le libre choix en matière de réforme du système de santé et en plaçant que le gouvernement fédéral ne devrait pas obliger les citoyens à acheter de l'assurance³. Quatre ans plus tard, le candidat devenu président regrette peut-être d'avoir dérogé à sa position initiale sur le sujet. Alors que la Cour suprême doit se pencher au cours des prochains mois sur l'accomplissement politique domestique le plus important de la présidence Obama, le seul rejet du mandat individuel pourrait suffire à anéantir la loi à toutes fins pratiques.

Il n'y aura pas de jugement aux conséquences neutres ou partagées. Pour « Obamacare », ce sera tout ou rien.



Chaire Raoul-Dandurand
en études stratégiques et diplomatiques
Raoul Dandurand Chair
of Strategic and Diplomatic Studies

² Norman, Brett, « Sebelius Calls End to CLASS Act » : *Politico*, 14 octobre 2011.

<http://www.politico.com/news/stories/1011/65995.html>

³ Berman, Russell, « Civility Reigns as Democrats' Debate is Down to 2 » : *The New York Sun* : 1^{er} février 2008. <http://www.nysun.com/national/civility-reigns-as-democrats-debate-is-down-to-2/70565/>